

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU  
LUNDI 09 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 09 mai à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 03 mai 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales ( article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Présents** : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Sophie PAIN, François NICOLAS, David HANZARD, Marie-Thérèse CUVIER, Dominique LEFEBVRE, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

**Absents excusés** : Benoît MERCIER procuration à Alain DURAND, Gatiene NOLLET procuration à Eric LEBAS, Véronique ICARD procuration à Brigitte CLATZ, Joëlle GENTY procuration à Marie-Thérèse CUVIER.

**Absent non excusé** : Arnaud EVREVIN

**Secrétaire de séance** : Alain DURAND

Monsieur Alain DURAND remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **I – DEMISSION DE MYRIAM JANVIER, CONSEILLER MUNICIPAL et INSTALLATION DE CAROLINE CLAVE, CONSEILLER MUNICIPAL :**

Monsieur le Maire informe que madame Myriam JANVIER, a démissionné de son poste de conseiller municipal par courrier en date du 15 avril 2016. Madame la Préfète en a été informé par courrier du 18 avril 2016 selon les termes de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseiller démissionnaire devant être remplacé par une personne présente sur la même liste que lui, non encore élue au conseil municipal et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste, le poste a été proposé à madame Caroline CLAVE qui a accepté ce poste.

Le Procès-verbal d'installation a été signé par monsieur le Maire et transmis à madame la Préfète de la Seine-Maritime. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite la bienvenue à madame CLAVE.

Madame CLAVE a choisi de faire partie de deux commissions. La délibération n° 2016/0035 est la suivante :

*INSTALLATION DE CAROLINE CLAVE en qualité de Conseiller municipale suite démission de Myriam JANVIER : Désignation aux commissions :*

*Considérant la démission de madame Myriam JANVIER,*

*Considérant l'installation de madame Caroline CLAVÉ en qualité de conseiller municipale,*

*Considérant la nécessité de participer aux commissions municipales,*

*Madame CLAVÉ fait le choix de participer aux commissions suivantes :*

- *AFFAIRES SCOLAIRES – EDUCATION – RESTAURANT SCOLAIRE – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – BIBLIOTHEQUE*
- *ACTION SOCIALE – POLITIQUE FAMILIALE DE LA PETITE ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DES PERSONNES AGEES – CENTRE DE LOISIRS – ECHANGES INTERGENERATIONNELLES*

*La délibération n° 2014/0034 du 03 avril 2014 est modifiée en ce sens.*

## **II – ADMISSION D'UNE DETTE EN NON VALEUR :**

Ce point est ajourné dans l'attente de quelques informations complémentaires.

## **III – TARIFS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016 :**

- RESTAURANT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une augmentation des tarifs du restaurant scolaire. L'augmentation du coût de la vie étant faible, il propose une hausse variant entre 1 % et 2 %. Il rappelle que le déficit de la cantine scolaire de la section de fonctionnement pour l'année 2015 s'élève à 92 068 €. Après divers échanges et avis, le conseil municipal opte pour une augmentation de 1% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. La délibération n° 2016/0027 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs du restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016,

Il rappelle que les tarifs actuels des repas s'élèvent à :

Enfant inscrit de la commune :	3.57 €/repas
Enfant inscrit hors commune :	4.60 €/repas
Enfant repas occasionnel :	4.60 €/repas
Repas adulte :	5.36 €/repas.

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation de 1 % ce qui porterait les tarifs à :

Enfant inscrit de la commune :	3.60 €/repas
Enfant inscrit hors commune :	4.64 €/repas
Enfant repas occasionnel :	4.64 €/repas
Repas adulte :	5.41 €/repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée, décide à l'unanimité de revaloriser le prix du repas comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

- ETUDES SURVEILLEES :

Une augmentation est également proposée. Le choix se porte également sur une hausse de 1%. Au cours du débat, la mise en place d'un tarif pour les enfants hors commune est proposée mais non retenue. La délibération n° 2016/0028 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de procéder à la revalorisation des tarifs de l'étude surveillée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. L'étude surveillée fonctionne du lundi au jeudi de 16h15 à 17h30. Il rappelle que le tarif horaire actuel s'élève à : 2.11 € soit 2.65 €/jour.

Il propose au Conseil Municipal d'appliquer une revalorisation de 1 % pour tenir compte de l'augmentation des coûts, ce qui porterait le tarif à :

2.13 € soit 2.66 €/jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de revaloriser le tarif de l'étude surveillée comme indiqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

- NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES ( NAPS) :

Monsieur le Maire rappelle que les activités périscolaires proposées les mardis et vendredis au sein des écoles sont payantes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le tarif en vigueur s'élève à 1€/ heure. Le bilan financier sera présenté en septembre 2016. En attendant, une majoration ne sera pas appliquée.

Cependant, monsieur le Maire souhaite que la perte globale soit réduite. Il pourrait être envisagé une modification des tarifs en tenant compte des quotients familiaux mais également en instaurant un tarif pour les enfants domiciliés hors d'Isneauville, comme pratiqué dans les communes voisines.

#### **IV – METROPOLE ROUEN NORMANDIE « CURIEUX PRINTEMPS » : convention de mise à disposition de la salle des fêtes le 18 mai 2016 :**

La Métropole organise le festival « Curieux printemps » du 6 au 29 mai 2016. Divers spectacles sont proposés dans les diverses communes membres de la Métropole. Un spectacle sera présenté à Isneuville le mercredi 18 mai prochain à la salle des fêtes. Ces séances sont gratuites et feront l'objet de deux représentations, une à 15h30 et l'autre à 20h30. La salle des fêtes est mise à disposition de la direction de la culture de la Métropole gracieusement. Une convention doit donc être signée entre la Métropole et la Commune. Le Conseil Municipal autorise la signature de cette convention et la délibération n° 2016/0029 est la suivante :

*La METROPOLE ROUEN NORMANDIE organise du 06 au 29 mai 2016 le festival « CURIEUX PRINTEMPS ».Le spectacle « Mon royaume pour un cheval » sera présenté à la salle des fêtes le mercredi 18 mai 2016 à 15 heures et à 20 heures 30.*

*Une convention précisant les modalités de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes pour ces représentations doit être signée entre la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et la Commune d'ISNEAUVILLE.*

*Le Conseil Municipal, après vote, DECIDE à l'unanimité*

*1 – D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention ci-après annexée entre la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et la commune d'ISNEAUVILLE.*

#### **V – METROPOLE ROUEN NORMANDIE : ADHESION AU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS :**

Monsieur Daniel GILLET informe que la Métropole met à la disposition des communes un accompagnement pour la mise en œuvre de la gestion différenciée ainsi qu'un plan de désherbage. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Protection de la ressource en eau et de la santé publique ( diminution voire suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires),
- Développement de la biodiversité,
- Apport d'une aide technique à la commune pour définir la gestion des espaces publics ( conseil, retour d'expérience, cartographie),
- Accompagnement en binôme par le service environnement de la Métropole et la FREDON.

Le coût s'élève à 390 €. Cette gestion permettra de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires. Monsieur MARCHESI souhaite que ces pratiques soient partagées avec les Isneuvillais. Monsieur GILLET lui rappelle qu'un article a été inséré dans le bulletin municipal mais qu'un nouvel article sera rédigé après la signature de la convention. Monsieur LEFEBVRE fait remarquer que cette technique permettra de réduire les pesticides dans l'eau potable.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette adhésion. Un courrier en ce sens sera transmis au service de l'environnement de la Métropole pour demander notre adhésion. La délibération n° 2016/0030 est la suivante :

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Daniel Gillet pour présenter l'accompagnement proposé par la Métropole Rouen Normandie et la FREDON.*

*Il s'agit d'un projet d'accompagnement à la mise en place de la gestion différenciée des espaces*

publics de la commune d'ISNEAUVILLE. Les objectifs de ce dispositif sont :

- La préservation de la ressource en eau exploitée par la Métropole et de la santé publique en s'orientant vers un entretien des espaces sans produits phytosanitaires,
- La protection et le développement de la biodiversité en milieu urbain.

Les missions des deux intervenants seront réparties de la façon suivante. La Métropole aura pour mission de :

- organiser le planning d'intervention auprès des communes,
- présenter la démarche à la commune,
- récupérer le recensement des espaces publics et diagnostiquer leur gestion actuelle,
- visiter les sites et définir, avec les services communaux, les contraintes techniques à prendre en compte dans les plans de gestion,
- cartographier les plans de gestion des espaces publics,
- rédiger un rapport de préconisations de gestion contenant les moyens d'adaptation,
- restituer le travail accompli à la commune,
- suivre (suivis techniques et écologiques) pendant 4 ans l'évolution des espaces publics de la commune.

La FREDON, quant à elle, s'attachera à :

- réaliser un audit phytosanitaire de l'entretien des espaces publics de la commune (Niveau 1 de la Charte FREDON : Traiter mieux: audit, rapport d'audit et suivi)
- former les élus et techniciens de la commune à l'utilisation des phytosanitaires et des méthodes alternatives de désherbage,
- réaliser le plan de désherbage des espaces publics de la commune (Niveau II de la charte: Traiter moins: cartographie, rapport et préconisations d'adaptation et suivi).

Pour les 35 communes de la Métropole situées sur une aire d'alimentation de captage d'eau potable, après déduction faite des parts prises en charge par la Métropole et par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, il reste 390 € à la charge de la Commune.

Les 36 communes situées hors d'une Aires d'Alimentation de Captage prendront à leur charge 1 952 €.

Chacune des communes accompagnées disposera d'un forfait de 7 jours d'accompagnement de la Métropole et de 9 jours d'accompagnement de la FREDON. Pour les petites communes (moins de 4500 habitants), la totalité des espaces publics de la commune fera ainsi l'objet d'un plan de gestion. Pour les moyennes et grandes communes (de plus de 4 500 habitants), l'accompagnement consistera en la réalisation de plans de gestion pour les espaces publics "types" et en la transmission de la méthodologie afin que les services techniques ou les prestataires de la commune puissent la généraliser pour les espaces qui n'auront pas pu être cartographiés dans le temps imparti.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce programme, qui sera à la charge de la commune à hauteur de 390 €, la commune étant située sur une aire d'alimentation de captage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion pour la mise en œuvre de la gestion différenciée de ses espaces publics et autorise Monsieur le maire à signer tout document administratif ou comptable à intervenir dans ce dossier. Il autorise également Monsieur le maire à effectuer toute demande de subvention aux organismes susceptibles de financer l'achat de matériel préconisé lors de l'accompagnement.

## **VI – METROPOLE ROUEN NORMANDIE : TRANSFERT DES BIENS ET DES INSTALLATIONS :**

Ce point sera étudié lors d'une prochaine séance.

## **VII – FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION : Prise en charge financière :**

Madame Chantal LEMERCIER rappelle que le forum de l'emploi et de la formation organisé en partenariat avec les communes de Bois-Guillaume et Bihorel est reconduit en 2016. Il sera tiendra le mercredi 22 juin de 14h à 18h au gymnase Pierre de Coubertin de Bihorel. Ce forum a pour objectifs d'offrir aux demandeurs d'emploi et aux étudiants des rencontres directes et personnalisées, de les aider à trouver de nouveaux repères avec des professionnels qualifiés et de les accompagner dans leurs projets.

La participation financière 2015 s'est élevée à 147 €. La participation 2016 sera à peu près identique. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2016/0031 est la suivante :

*VU – le forum de l'emploi et de la formation organisé le mercredi 22 juin 2016 de 14 h à 18 h au gymnase Pierre de Coubertin Rue de Verdun 76420 Bihorel,*

*VU – le budget présenté,*

*Considérant que cet évènement organisé en partenariat avec les communes de Bois-Guillaume, et Bihorel engendrera une dépense qui sera répartie sur les trois communes,*

*Le Conseil Municipal, après vote à main levée, à l'unanimité*

*1 – Autorise monsieur le Maire à signer la convention de participation financière à intervenir entre les 3 communes,*

*2 – Autorise de prélever cette dépense sur l'article 6232 du Budget Primitif 2016.*

## **VIII – AUTORISATIONS DE LANCER LA PROCEDURE MAPA :**

### **○ INSTALLATION DE PANNEAUX LUMINEUX D'INFORMATION :**

Monsieur Alain BELLENGER rappelle que l'installation de panneaux lumineux d'information sur la commune fait l'objet actuellement d'une étude et que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2015 et reconduits sur le budget primitif 2016. Des rencontres avec les représentants de la Métropole Rouen Normandie se sont déroulées mais le délai actuel de mise en place semble très long. Il souhaite que les informations soient dynamiques et que l'outil utilisé soit moderne et vivant. Des visuels avec images seraient intéressants. Il est donc nécessaire de lancer un appel d'offres et le Conseil Municipal par 18 voix Pour et 04 Abstentions émet un avis favorable. La délibération n° 2016/0032 est la suivante :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de fourniture et pose de panneaux lumineux et prestations associées situé Rue de l'Église et au 1448 Route de Neufchâtel.*

*Définition de fourniture : La fourniture consiste en l'implantation de deux panneaux lumineux d'information :*

- Un simple face situé Rue de l'Église,*
- Un double face situé au 1448 Route de Neufchâtel.*

*Montant prévisionnel du marché :*

*Le coût prévisionnel de fourniture et pose est estimé à : 46 000 € HT / 55 200 € TTC*

*Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 – opération 24*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Par 18 voix POUR et 04 ABSTENTIONS*

*1 – AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure « MAPA » dans le cadre du projet de fourniture et pose de panneaux lumineux, Rue de l'Église et Route de Neufchâtel, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus,*

*2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.*

○ INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION :

Monsieur le Maire rappelle que l'étude pour l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune se poursuit. Cette étude a rencontré quelques difficultés mais le projet avance bien et techniquement cette installation semble possible. Il présente à l'assemblée les détails de l'installation projetée ( lieux d'implantation des caméras, types de caméras .....). Les fonds afférents à ce projet sont inscrits depuis plusieurs années aux budgets primitifs. Il est donc nécessaire de lancer un appel d'offres. La délibération n° 2016/0033 est la suivante :

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de fourniture et d'installation d'un système de vidéo-surveillance au sein de la commune d'Isneauville.*

*Définition de fourniture : La fourniture consiste en l'installation d'un système de vidéo-surveillance au sein de la commune d'Isneauville incluant entre 6 et 8 caméras.*

*Montant prévisionnel du marché :*

*Le coût prévisionnel de fourniture et installation est estimé à : 60 000 € HT / 72 000 € TTC.*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 – opération 28 – article 21538.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

*1 – AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure « MAPA » dans le cadre du projet de fourniture et d'installation d'un système de vidéo-surveillance à Isneauville, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus,*

*2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.*

○ INSTALLATION DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE :

Le contrat actuel arrive à échéance et il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour trouver l'entreprise qui installera les illuminations de fin d'année. Le Conseil municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2016/0034 est la suivante :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat des illuminations de fin d'année est arrivé à échéance et qu'il convient de procéder à son renouvellement. Il expose donc la nécessité de signer un nouveau contrat de prestation de services et de lancer un appel d'offres. Le Conseil Municipal émet un avis favorable. La délibération n° 2016/000034 est la suivante :

*Définition de prestation de service : La prestation de services consiste en l'installation d'illuminations de fin d'année dans la ville d'Isneauville.*

*Montant prévisionnel du marché : Le coût prévisionnel du service est estimé à :*

*30 000 € HT pour 3 années soit 36 000 € TTC*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 et seront inscrits aux budgets primitifs 2017 et 2018.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité*

*1 – AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure « MAPA » dans le cadre du projet de prestation de services concernant les illuminations de fin d'année à Isneauville, dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessus,*

*2 – AUTORISE monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.*

#### **IX – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES ANNEE 2017 :**

En application du code de procédure pénale, Il nous appartient de procéder au tirage au sort de 6 personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises de Seine-Maritime en 2017. Ce tirage au sort est établi au vu de la liste électorale générale. Chaque personne tirée au sort recevra un document l'informant de ce tirage et l'ensemble des documents devra être retourné au Greffe du Tribunal pour le 30 juin prochain. Le Conseil Municipal procède donc au tirage au sort de six personnes inscrites sur la liste électorale de la commune.

#### **X – RAPPORT DES COMMISSIONS :**

Rapporteur : Brigitte CLATZ

- Une réunion s'est tenue le 26 avril dernier pour définir le programme de « octobre rose » qui se tiendra en octobre prochain. Une zumba et un forum du bien être seront proposés.
- Le centre de loisirs du printemps a été très bien accueilli et l'ensemble des parents semblent être satisfaits. La directrice et les animateurs se sont beaucoup investis et ont opérés un grand travail sur le thème de la biodiversité. Les enfants ont également apprécié ce thème et les ouvrages ( hôtels à insectes ..... ) sont exposés dans le hall de la salle annexe du cheval rouge.
- Le centre de loisirs fonctionnera du 5 au 30 juillet prochain. Les inscriptions sont ouvertes.

Rapporteur : Chantal LEMERCIER

- SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Elle se tiendra du 30 mai au 03 juin en partenariat avec les communes de Bois-Guillaume et Bihorel. Le programme est le suivant : Un concours de photos du 18 avril au 13 mai avec une exposition le 3 juin à la Chapelle du Carmel de Bois-Guillaume, des balades thématiques les 30 mai, 2 et 3 juin. Ce programme complet est disponible sur le site



internet de la commune et sur les affiches. Les hôtels à insectes construits lors du centre de loisirs seront présentés le 3 juin à la chapelle du Carmel.

- URBANISME : La zone du Manoir fera l'objet d'une modification du Plan Local d'Urbanisme. La procédure est en cours dans le service urbanisme de la Métropole Rouen Normandie.

Rapporteur : Alain DURAND

- Manifestations : Monsieur DURAND énumère la liste des manifestations pour la période mai/juin. Le détail complet est disponible sur le site internet de la commune mais également sur papier dans les bureaux de la mairie.
- Semaine culturelle de novembre : le programme est clos.
- Concours des maisons fleuries : Les membres de la commission ont fait un premier passage et découvert les jardins.

Rapporteur : François NICOLAS ( remplace Sylvie LAROCHE)

- Semaine de l'Europe : les CMJ et l'association « Europe Echanges » organisent une journée « jeunesse – citoyenneté – Europe » le samedi 04 juin prochain au complexe sportif du cheval rouge. Le matin de 9h/12h30 : Olympiades avec une matinée sportive et citoyenne réservée aux enfants de 6 à 14 ans. De 12h30/13h30 : déjeuner ouvert à tous avec possibilité d'acheter des repas à 7 €. Une régie de recettes provisoire est nécessaire pour l'encaissement de la vente des repas. Une demande a donc été faite auprès du Trésorier de Bihorel qui a émis un avis favorable.
- La délibération n° 2016/0036 est détaillée ci-dessous. De 14h/16h : stands sur l'Europe et les jumelages avec nos amis européens et sur la terre.

- Des inscriptions sont obligatoires.

*Le Conseil Municipal,*

*VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18,*

*VU le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,*

*VU les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code général des collectivités territoriales,*

*VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,*

*VU l'arrêté du 03 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs,*

*Considérant que les CMJ d'Isneauville, Bois-Guillaume et Bihorel et les communes de Bosc-Guerard-Saint-Adrien, Fontaine-le-Bourg, Ry, Darnétal et l'association Europe Echanges organisent le samedi 4 juin 2016 sur le complexe sportif « le cheval rouge » à Isneauville une journée « jeunesse – citoyenneté – Europe »,*

*Considérant que des repas seront vendus au tarif unitaire de 7 euros,*

*VU l'avis conforme de Madame la responsable du centre des finances publiques de Bihorel-les-Rouen,*

Considérant la nécessité d'encaisser les repas qui seront servis lors de cette journée,

DECIDE à l'unanimité

**Article 1<sup>er</sup>** : D'instituer une régie de recettes provisoire pour l'encaissement des produits énumérés ci-dessus,

**Article 2** : Cette régie est installée à la mairie d'ISNEAUVILLE,

**Article 3** : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 050 €,

**Article 4** : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées après la fin de cette journée et lors de sa sortie de fonction. Ce versement s'effectuera dans la première quinzaine du mois de juin 2016,

**Article 5** : Le régisseur sera désigné par le Maire sur avis conforme du comptable,

**Article 6** : Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement,

**Article 7** : Les recouvrements des produits seront effectués en mairie lors des réservations des repas ainsi que pendant la journée du 4 juin 2016,

**Article 8** : Les modalités d'encaissement se feront par tickets à souches P1RZ,

**Article 9** : Monsieur le Maire et le trésorier de Bihorel sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Rapporteur : Sophie PAIN ( remplace Sylvie LAROCHE)

- La commission des affaires scolaires étudie actuellement en partenariat avec monsieur Eric COUTEY, directeur de l'école élémentaire George Sand, le changement du matériel informatique ( plusieurs systèmes sont proposés).

Rapporteur :Daniel GILLET

- La commission des travaux s'est réunie le 27 avril dernier,
- Le fleurissement de la commune est en cours.

Rapporteur : Gérard DUCABLE

- Plan local d'Urbanisme Intercommunal : PLUi :

Le conseil métropolitain, a décidé le 12 octobre 2015 d'élaborer un PLUi. Ce document remplacera l'ensemble des PLU communaux à l'horizon de 2019. L'année 2016 et le début de l'année 2017 seront consacrées à l'élaboration du diagnostic et à la mise en place des orientations générales. Les années 2017 et 2018 seront consacrées au zonage et à la mise en place du règlement. La deuxième moitié de 2018 et le courant de 2019 permettront de finaliser l'étape administrative. Le PLUi devrait être approuvé en décembre 2019. L'étape « diagnostic » a commencé et des réunions de travail sont organisées au profit des élus et des responsables administratifs.

Rapporteur : Alain BELLENGER

- Bulletin municipal : les articles sont attendus pour le 30 mai prochain.

Rapporteur : Pierre PELTIER

- Les véhicules de type pick-up pour le service technique et le mini-bus pour le service social seront livrés au début de l'été 2016. Il remercie l'ensemble des annonceurs.
- Contournement est de Rouen/liaison A28/A13 : L'enquête publique se déroulera du 12 mai au 11 juillet 2016. Il invite l'ensemble des élus à prendre connaissance du dossier et à émettre les avis sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 h 30.

Le Maire,  
Pierre PELTIER